

**PARTICIPATION DE PRO.VA.NIA
AUX DYNAMIQUES DE PLANIFICATION STRATEGIQUE
DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE
AU SENEGAL (DAKAR)**

Monsieur Oumar SISSOKHO

Janvier 2006

Situation Foncière des Zones Agricoles de Pikine

Le territoire de la ville de Pikine avec une superficie de 7943 ha, est dans sa grande majorité composée des terres du domaine national. Le domaine de l'état vient en seconde position selon le degré d'importance spatial alors que les particuliers n'y comptent globalement que quelques hectares.

Les principales zones agricoles de Pikine sont :

La Grande Niaye de Pikine, la zone de Thiaroye, de Yeumbeul- Malika et la zone de M'bao-Keur Massar. Une présentation et une description de chaque zone conduiront à une explication sur la forme (régulière ou non) de l'occupation spatiale.

Présentation de la zone agricole de la grande Niaye de Pikine.

La grande Niaye est étalée sur 750 ha entre les villes de Pikine pour les 2/3 et Guédiawaye pour le tiers (1/3). Sa plus grande partie (environ 500ha) se trouve dans le territoire de Pikine et polarise les communes d'arrondissements de Pikine Nord et de Pikine Ouest.

Elle est une zone traditionnelle de culture, son aménagement actuel se caractérise par la fixation des dunes, la construction d'un parc naturel et de loisir, l'organisation d'un technopole, la mise en service d'une station d'épuration des eaux usées, l'exploitation d'une pépinière horticole et l'implantation d'un Centre de Recherche et de Formation Agricole.

Sur le plan foncier, c'est un titre de L'Etat dont les parties non encore concernées par la réalisation de projets d'équipement accueillent des agriculteurs. Rappelons que cet espace faisait partie du terroir villageois de Cambérène et de Thiaroye. L'occupation de ce site est marquée la plupart du temps par une succession de générations issues de ces villages traditionnels exploitant à tour de rôle ces terrains d'où la notion d'appartenance par voie généalogique. On aura noté que beaucoup d'entre eux auraient passé toute leur enfance dans ce site. Donc c'est le droit coutumier de la propriété foncière qui est en opposition avec les dispositions de la Loi sur le domaine de l'état et place de ce fait les agriculteurs dans une situation d'irrégularité foncière. Il s'y ajoute que les projets exécutés ou prévus dans la zone se font sur les terres de culture.

La Zone de thiaroye- Guinawe rail

Couvre une superficie de 84 ha appartenant au domaine public de l'Etat

La zone de Yeumbeul Malika

Couvre une Superficie de 1500 ha dont 68 ha sont occupés par le périmètre de reboisement.

La Zone de Mbao –Keur Massar

Couvre une superficie de 771 ha terre du domaine de l'état. C'est la zone d'extension urbaine de pikine avec plusieurs projets de lotissement et du Domaine de L

Quelques Titres de Particuliers (à Mbao essentiellement) et du domaine de L'état plus truffé cette grande portion du domaine national à pikine. Les terres agricoles cèdent le terrain aux

lotissements Administratifs et aux autres projets immobiliers initiés par l'Etat (ZAC, Parcelles assainies) et les particuliers.

Tout en demeurant le premier déterminant Physique de L'A U, la terre par ces modes d'appropriation et par son indisponibilité est une contrainte majeure pour cette activité primaire.

- **Les entraves à la sécurité Foncière :**

Plusieurs raisons sont à la base des difficultés d'appropriation de terre par les agriculteurs urbains et de son corollaire, L'irrégularité Foncière.

- **La persistance de la Coutume en matière Foncière**

La propriété individuelle de la terre n'est connue au Sénégal qu'avec la colonisation. La tradition Négro Africaine ne reconnaît que le propriété collective des terres avec la désignation d'une maître des terres qui n'est en fait qu'un gestionnaire, un régulateur des affectation et de la mise en valeur des Terres en s'inspirant de cette tradition pour instituer le domaine national, L'état a voulu l'égiférer conformément aux habitudes ancestrales tout en y apportant quelques réaménagements permettant à l'Etat de gérer le domaine National. (par la délivrance de permis d'occuper).

Et d'être le seul à pouvoir le faire changer de statut juridique, mais beaucoup d'agriculteurs occupent les terres sans se faire délivrer de permis s'il s'agit du domaine national ou obtenir un bail s'il s'agit du domaine de l'Etat.

- **Le non respect des textes et des procédures :**

La loi n'est toujours pas bien connue des agriculteurs urbains, un problème de vulgarisation des textes se pose.

Quant aux procédures, même si l'ignorance est dépassée, la lourdeur dans l'exécution est assez décourageante. Sur les terres du domaines de l'état dans la grande Niaye de Pikine, les demandeurs d'une régularisation de leur situation ne peuvent pour le moment être satisfaits. Le programme d'actions pour la sauvegarde des Niayes et zones vertes de Dakar prévoit une redistribution des terres aux producteurs, ce qui pourrait régler le problème foncier. Cette redistribution va t-elle favoriser l'A.U. mise en concurrence avec d'autres projets.

LECONS ET ENSEIGNEMENTS SUR COMMENT FAIRE POUR IMPLIQUER

D'AVANTAGE LES PRODUCTEURS DANS LE PROGRAMME 3FPF.

- L'implication des producteurs ne doit pas seulement s'arrêter à la formation et à l'information sur les activités du projet ; leur participation au niveau de la prise de décision permet aux producteurs de s'approprier du programme.
- L'extension du Programme 3FPF dans les autres localités impliquera d'avantage les producteurs.
- La mise en place d'un réseau régional des producteurs urbains impliqués dans le processus et l'organisation de rencontres et visites entre leurs structures.

- Pour une meilleure implication, l'éducation et la formation doivent être de mise. Le droit foncier et la gestion foncière doivent être connus des agriculteurs urbains.
- Un cadre de concertation entre différents acteurs du projet va favoriser des échanges permanents sur la planification participative du programme.

SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA REGION DE DAKAR

- L'AU est pratiquement orientée vers la production maraîchère à raison de forte potentialités caractérisées par des facteurs physiques et climatiques favorables au développement de cette activité.

Elle assure plus de 30% de la production maraîchère nationale .Sous la pression de la croissance démographique et l'extension de l'habitat, Dakar risque à terme d'être rayée de la carte maraîchère du Sénégal si des mesures visant à infléchir le scénario tendanciel ne sont pas prises.

Production de légumes de Dakar

(Campagne de contre –saison 2002)

Spécifications	Superficie (ha)	Production (tonnes)
Tomate	708	10532
Pomme de terre	70	1674
Haricot vert	774	5580
Gombo	462	4994
Piment	78	418
Aubergine	127	1416
Oignon	737	9317
Navet	167	1507
Chou pommé	597	9284
Pastèque	688	12647
Aubergine amère	254	3014
Manioc	90	685
Carotte	12	247
Autres	168	1511

Soit 4244 ha emblavés pour une production totale de 50179 tonnes.

(Source : **Direction de l'Horticulture**)

En ce qui concerne les cultures sous pluies, elles sont relativement faibles. La culture céréalière est quasi nulle.

- En 1991/ 92 , la situation alimentaire dans la région de Dakar faisait état d'une insuffisance alimentaire de deux (02) mois et demi par rapport aux besoins de la région. Actuellement le déficit global est satisfaisant grâce à l'importation et l'apport des autres régions.

- S'agissant de l'élevage, l'urbanisation ne permet pas un développement soutenu de ce sous-secteur. Le cheptel dans le système traditionnel est composé de 15 000 bovins, 124 000 petits ruminants, 6000 porcins. Les effectifs de l'aviculture sont estimés à sept (7) millions de sujet en 2002. La production laitière reste faible, stagnante et fortement auto-consommée.

IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE URBAINE

L'AU bénéficie d'atouts et de potentialités :

- Proximité de marchés
- Rendements élevés
- Prix intéressants
- Infrastructures de transformation et de conservations existantes
- Génération de revenus assez importants pour subvenir aux besoins des ménages (nourriture, scolarité des enfants, santé, sécurité des familles des producteurs).
- Faible exigence foncière
- Entretien facile
- Gain rapide
- Investissements de base limités et
- Ecoulement facile des produits.

ROLE SOCIAL DE L'AU

L'AU revêt plusieurs aspects :

- contribution à la sécurité alimentaire
- lutte contre le chômage
- émancipation des femmes et des jeunes (accès aux revenus).

LES ACTEURS IMPLIQUES ET LEUR ROLE

Les acteurs impliqués dans le secteurs de l'AU sont estimés à plus de 3000 producteurs maraîchers, fruitiers et agricoles au niveau du département de Pikine. Parmi ces acteurs , on peut noter les émigrés guinéens, les migrants d'origine des zones rurales du Sénégal, les coopératives maraîchères, les associations de producteurs , les travailleurs retraités, les opérateurs économiques et certains ouvriers. Les motivations sont d'ordre économique et social. Ainsi, la plupart des acteurs consacrent les revenus tirés du maraîchage, de la floriculture et de l'aviculture à la quête d'un statut social plus élevé et des conditions de vie meilleures (logement, habillement, santé, éducation et alimentation).

UTILISATION DES PRODUITS

Aujourd'hui, l'AU apparaît comme l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie primaire urbaine. Cela est dû à la forte croissance de la population, à l'amélioration des revenus des ménages, les restaurants, hôtels et gargotes.

La transformation de ces produits primaires en produits industriels (jus , pots de conserves, boissons etc ...) sont des atouts pour la diversification des utilisations. Les transformations progressives des habitudes et goûts alimentaires fournissent une multitude d'utilisation de produits de l'AU .

PRODUCTION LOCALE

SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE AU SENEGAL

L'agriculture contribue pour un peu plus de moins de 10% à la formation du PIB. Elle est caractérisée par une très faible productivité qui se traduit par une baisse importante des revenus des producteurs.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1960 A 2003 ET TAUX D'ACCROISSEMENT

ANNEES	1960	1970	1976	1988	2002	2003
POPULATION	3 000 000	4 400 000	5 100 000	6 900 000	9 956 202	10 127 804
TAUX EN %	2.3	2.6	2.7	2.7	2.4	2.4

Source : DPS situation économique et sociale du Sénégal en 2002/2003

PARTICIPATION DES PRODUCTEURS DANS LA PLANIFICATION POUR L'AMELIORATION DES DECISIONS ET LEURS ACCEPTATIONS

On ne peut parler d'amélioration de décisions sans que les producteurs ne soient associés au débat sur le changement. Cela laisse inéluctablement la voie à des Situations de blocage et de conflit au contraire, s'engager dans une démarche où les producteurs (tri ces) voient leurs droits et leurs capacités à s'exprimer, respecter et prient en considération est l'ouverture certaine sur une appropriation et amélioration des décisions et leurs acceptations.

- La participation bien comprise valorise les connaissances et renforce les capacités d'analyse et de prise de décision pour mettre en œuvre le projet conformément au souhait de tous et adapter aux potentialités de changement.
- Elle favorise la solidarité et stimule le partenariat en mettant à jour des synergies constructives. Donc la participation des producteurs dans le planificateur est indispensable pour le développement et l'amélioration des décisions et leurs acceptations.
Exemple : La vulgarisation de l'information au niveau des populations concernées (par les producteurs).
- Acceptation du projet pilote du Processus Participatif de Planification et de Formulation de Politiques (3PPF) dans la zone Agricole de pikine par les producteurs
- Participation des producteurs aux ateliers de formation des formateurs et du comité d'appui technique (CAT) du Projet Villes Agricoles du Futur mis en place par l'Institut Africain de gestion Urbaine (IAGU).

POURQUOI L'AGRICULTURE URBAINE NE DOIT PAS ETRE IGNORE ?

L'AU tend à compléter les sources étrangères et rurales d'approvisionnement alimentaires pour les villes. Elle a été promue pour le faire efficacement et son action s'avère importante dans le renforcement de la sécurité alimentaire de familles urbaines démunies en particulier.

En dépit du soutien limité et des lourdes pertes, l'AU génère des produits évalués à des dizaines de millions de francs CFA chaque année dans les principaux centres urbains du pays.

L'AU à petite échelle contribue efficacement et de plusieurs manières à la réduction de l'insécurité alimentaire en améliorant l'alimentation des familles et en rehaussant le statut nutritionnel des enfants.

Les risques et les profits doivent être pris en compte dans une politique activement élaborée et suivis d'actions. Jusqu'à présent, le développement de l'AU a été largement soutenu par des acteurs de la politique urbaine et des cercles de politique agricole pour l'allègement de la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

Une intégration plus complète de l'agriculture urbaine dans l'écosystème urbain exige que les planificateurs urbains, la santé publique et les acteurs de la gestion de l'environnement se joignent à ceux qui y sont impliqués jusqu'ici.

Si elle est adéquatement planifiée et intégrée dans le plan d'aménagement urbain, l'AU peut contribuer au confort des citoyens. Des espaces verts autour d'immeubles de résidence et de maisons de la ville aident à améliorer le climat ambiant. La végétation augmente l'humidité et abaisse les températures.